

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon pour l'installation d'un équipement modulaire **Page 1150**

- Convention d'occupation temporaire au profit de la Scop Sarl « Théâtre nouvelle génération » pour la mise à disposition de locaux **Page 1150**

Arrêtés municipaux :

- Gestion des certificats électroniques internes à la Ville de Lyon - Désignation d'un mandataire de certification..... **Page 1151**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1151**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1155**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés municipaux..... **Page 1196**

- Centre communal d'action sociale :

• Arrêtés municipaux..... **Page 1197**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 1199**

- Conseils d'arrondissements - Avis **Page 1199**

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1199**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 1199 à 1204**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon pour l'installation d'un équipement modulaire rue Jean-Marie Leclair à Lyon 9^{ème} - EI : 09 004 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le conseil municipal au maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain sis rue Jean-Marie Leclair à Lyon 9^{ème}, cadastré BT 111 et 112, espace relevant de son domaine public ;

Considérant la demande de la Ville de Lyon de prolonger l'occupation à titre provisoire dudit terrain afin d'y installer un équipement modulaire destiné à l'ouverture d'une salle de classe supplémentaire dans l'école élémentaire Chapeau Rouge, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 004, situé à côté du terrain métropolitain, dans l'attente de l'ouverture du nouveau groupe scolaire, reporté en septembre 2020 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition du terrain propriété de la Métropole de Lyon sis rue Jean-Marie Leclair à Lyon 9^{ème} situé sur une partie des parcelles cadastrées BT 111 et 112, au profit de la Ville de Lyon, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée

Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire au profit de la Scop Sarl « Théâtre nouvelle génération » pour la mise à disposition de locaux sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9^{ème} - EI 09 048 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le conseil municipal au maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement accueillant notamment le « Théâtre de Vaise », sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9^{ème}, relevant de son domaine public, parcelle BI 17, enregistrés sous le numéro d'ensemble immobilier 09 048 ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis une partie de ces locaux à disposition de la Scop Sarl « Théâtre nouvelle génération » depuis septembre 2009 afin qu'elle puisse y exercer sa mission de création et de diffusion théâtrale ;

Considérant la demande de renouvellement de la mise à disposition formulée par la Scop Sarl « Théâtre nouvelle génération » ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Scop Sarl « Théâtre nouvelle génération », pour la mise à disposition des locaux à usage de théâtre sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9^{ème}, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2019 et moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 91 600 € (Quatre-vingt-onze mille six cents euros) en 2019, indexée à l'indice en vigueur.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Gestion des certificats électroniques internes à la Ville de Lyon - Désignation d'un mandataire de certification (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des systèmes d'information et des télécommunications)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment le premier alinéa de son article L 2511-27 relatif aux délégations de signature ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu l'arrêté n° 2018/2922 du 7 novembre 2018 portant désignation de monsieur Denis Galliano comme mandataire de certifications électroniques en matière de marchés publics de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale la bonne marche de l'administration communale ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire général de la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - Madame Mélanie Donati, affectée à la direction des systèmes d'information et de télécommunications, est désignée pour être mandataire de certification pour la gestion des certificats électroniques de la Ville de Lyon concernant les personnes physiques, auprès de toute autorité de certification agréée par l'État et référencée par la Ville de Lyon. Elle est, de ce fait, autorisée à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Mélanie Donati, la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté pourra être exercée, à la direction des systèmes d'information et de télécommunications, dans des limites identiques et par ordre de priorité par :

- madame Lynda Chehab,

- monsieur Mame Dieng.

Art. 3 - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département et emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté n° 2018/29222 de monsieur le Maire de Lyon en date du 7 novembre 2018 désignant monsieur Denis Galliano mandataire de certification en matière de marchés publics.

Art. 4 - Monsieur le directeur général de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 17 avril 2019

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35602	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue de Sèze Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01418 du 29/04/2011, portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt est abrogé.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35603	Interdiction d'arrêt 58 rue de Sèze sur le Côté Sud Lyon 6 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement unilatéral permanent des véhicules sont interdits rue de Sèze(6) sur le Côté Sud, à l'Est du n° 58 sur un emplacement de 17 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35593	Réglementation d'arrêt rue Etienne Rognon Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt des véhicules de desserte des établissements hôteliers est autorisé mais le stationnement est interdit rue Etienne Rognon(7), côté Nord, à partir d'un point situé à 20 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue Professeur Zimmermann(7) sur un emplacement de 20 mètres. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35594	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Etienne Rognon Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP02003 du 29/04/2011, portant sur la mesure Réglementation d'arrêt est abrogé.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35595	Réglementation d'arrêt rue Professeur Zimmermann Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Professeur Zimmermann(7), côté Est, à partir d'un point situé à 25 mètres au Sud de l'intersection avec l'Avenue Berthelot(7) sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35518	Abrogation - Stationnement réservé sur avenue Félix Faure Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2012RP27552 du 04/05/2012, portant sur la mesure Stationnement réservé est abrogé.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	date de parution au BMO
2019RP35589	Stationnement réservé cycles face au n°17 avenue Félix Faure Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres face au n°17 avenue Félix Faure(7), côté Sud. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35527	Abrogation - Stationnement réservé sur avenue Jean Jaurès Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26226 du 18/07/2011, portant sur la mesure Stationnement réservé est abrogé.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35584	Stationnement réservé cycles avenue Jean Jaurès Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres avenue Jean Jaurès(7), chaussée Ouest, côté Ouest, à un point situé à 20 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Madeleine Fourcade(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35677	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Dugas Montbel Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09627 du 27/04/2011, portant sur la mesure Réglementation d'arrêt est abrogé.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35678	Réglementation d'arrêt rue Dugas Montbel Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt des véhicules affectés à un service public est autorisé mais le stationnement est interdit 24h / 24h, rue Dugas Montbel (2), sur un emplacement de 10 mètres, à l'Ouest de l'entrée charretière du n°7. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35389	Abrogation - Feux d'intersection sur rue Puits Gaillot et place de la Comédie Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2011RP25913 du 29/04/2011, portant sur la mesure Feux d'intersection est abrogé.	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35391	Abrogation - Feux d'intersection sur place Louis Pradel et place de la Comédie Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2009RP00101 du 29/04/2011, portant sur la mesure Feux d'intersection est abrogé.	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35769	Abrogation - Stationnement payant sur toutes les voies de Lyon	L'arrêté 2018RP35222 du 30/11/2018, portant sur la mesure Stationnement payant est abrogé le 23 avril 2019.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35779	Stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Réglementation du stationnement payant sur le territoire de la Ville de Lyon	19/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35638	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Cours Vitton Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP04323 du 29/04/2011, portant sur la mesure de Réglementation d'arrêt est abrogé.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35639	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur avenue Maréchal Foch Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26884 du 20/06/2012, portant sur la mesure de Réglementation d'arrêt est abrogé.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35641	Stationnement réservé rue de la Bombarde, sur 5 mètres à l'est de la rue des Antonins Lyon 5 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé rue de la Bombarde, sur 5 mètres à l'est de la rue des Antonins. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35642	Stationnement réservé rue des Antonins, sur 5 mètres, au Sud de la rue de la Bombarde Lyon 5 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé rue des Antonins, sur 5 mètres, au Sud de la rue de la Bombarde. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35655	Abrogation - Stationnement réservé sur rue de la Bombarde Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26912 du 27/10/2011, portant sur la mesure Stationnement réservé est abrogé.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35648	Stationnement réservé avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé avenue du Point du Jour (5), sur 3 mètres, côté Nord, à l'Est de la rue des Acqueducs (5) Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35649	Stationnement réservé avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé avenue du Point du Jour (5), côté Nord, sur 3 mètres, à 3 mètres à l'Est de la rue des Acqueducs (5) Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35650	Stationnement réservé PMR avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 5,50 m avenue du Point du Jour (5), à l'est de l'impasse du Point du Jour (5). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35651	Stationnement réservé avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé avenue du Point du Jour (5), côté Sud, sur 3 mètres, à 15 mètres à l'Est de l'intersection avenue du Point du Jour (5) / rue Docteur Edmond Locard (5). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35652	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Docteur Edmond Locard Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2009RP10779 du 29/04/2011, portant sur la mesure Interdiction d'arrêt est abrogé.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35653	Interdiction d'arrêt avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement unilatéral permanent des véhicules sont interdits avenue du Point du Jour (5), côté Sud sur 10 mètres, à l'Ouest de la rue des Granges (5). Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP35654	Stationnement réservé avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé avenue du Point du Jour (5) sur 5 mètres, côté Sud, à 15 mètres à l'ouest de la rue des Granges (5). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35664	Stationnement réservé PMR rue Docteur Albéric Pont Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 5,50 m rue Docteur Albéric Pont (5), Côté Nord, à un point situé à 15 mètres à l'ouest du n°4. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/04/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5124	Entreprise Cds Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 5 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au lundi 27 mai 2019
5125	Entreprise Globale 2S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de France télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edith Piaf	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
5126	Entreprise Tamin Jean Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rosière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	Les jeudi 2 mai 2019 et vendredi 3 mai 2019, de 6h à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5127	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Place Carnot	des deux côtés, entre la rue Général Plessier et le cours Verdun Gensoul	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Général Plessier et le cours Verdun Gensoul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Général Plessier et le cours Verdun Gensoul	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
5128	Entreprise Beaudin Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir pair (Ouest), sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	Le vendredi 19 avril 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Ouest), sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	
5129	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables à double sens	Rue Paul Cazeneuve	entre l'impasse Ferret et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'impasse Ferret et la rue Pierre Delore	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse Ferret et la rue Pierre Delore	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5130	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Barbusse	sens Est/Ouest, chaussée Nord, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au samedi 11 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, chaussée Sud, entre la route de Vienne et l'avenue Francis de Pressensé	
			la circulation des véhicules sera ré-autorisée dans le sens Ouest/Est		chaussée Nord, côté Nord, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5131	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée nationale du souvenir des martyrs de la déportation	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des Services de Police	Place Bellecour	chaussée Nord et sur toutes les voies y aboutissant	Le dimanche 28 avril 2019, de 11h à 12h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour y compris l'emplacement réservé aux cycles	Le dimanche 28 avril 2019, de 6h à 13h
5132	Entreprise Sasp Lyon Asvel Féminin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des matchs de play-off de Lyon Asvel Féminin	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Le samedi 27 avril 2019, de 15h30 à 22h
						Le mercredi 8 mai 2019, de 19h à 23h
						Le vendredi 3 mai 2019, de 18h à 23h45

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5132	Entreprise Sasp Lyon Asvel Féminin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des matchs de play-off de Lyon Asvel Féminin	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Le mardi 23 avril 2019, de 19h à 23h
						Le mercredi 17 avril 2019, de 19h à 23h
						Le lundi 6 mai 2019, de 19h45 à 23h45
5133	Entreprise Paysages et Jardins d'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de taille de plantes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis	Le mardi 7 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	sur 20 m, au droit du n° 40	
				Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis	
5134	Entreprise la Société Bymycar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement au restaurant l'Arsenic	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 20 mètres, au droit du n° 132	Le vendredi 26 avril 2019, de 9h à 18h
5135	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Les vendredi 24 mai 2019 et samedi 25 mai 2019, de 18h45 à 1h
						Les mardi 21 mai 2019 et jeudi 23 mai 2019, de 18h45 à 1h
						Les mercredi 22 mai 2019 et vendredi 31 mai 2019, de 17h45 à 1h
						Les mercredi 15 mai 2019 et samedi 18 mai 2019, de 14h à 1h
						Les jeudi 2 mai 2019 et lundi 13 mai 2019, de 18h45 à 1h
						Les mardi 14 mai 2019 et jeudi 16 mai 2019, de 18h45 à 1h
5136	Union régionale des associations aéronautiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au Monument dédié à Antoine de Saint-Exupéry	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 80 mètres, chaussée Ouest, voie Ouest, côté Ouest	Le dimanche 5 mai 2019, de 8h à 13h
5137	Ville de Lyon - Équipement d'accueil du jeune enfant Turret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation à la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 20 mètres au droit du n° 22	Le vendredi 10 mai 2019, de 8h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5138	Association Lyon olympique échecs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations autour du jeu d'échecs	des animations seront autorisées	Place du Marché		A partir du samedi 24 août 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 14h30 à 19h
				Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Ouest de la rue	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019, de 14h30 à 19h
				Place du Marché		
				Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Ouest de la rue	A partir du samedi 24 août 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 14h30 à 19h
5139	Association Cargo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement la Rue de l'Amour	des animations seront autorisées	Rue Claudia	au droit du n° 21	A partir du samedi 20 avril 2019, 18h30, jusqu'au dimanche 21 avril 2019, 0h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			A partir du samedi 20 avril 2019, 17h, jusqu'au dimanche 21 avril 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 20 avril 2019, 9h, jusqu'au dimanche 21 avril 2019, 0h
5140	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de télécoms	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Boulevard de la Croix-Rousse	sur le trottoir situé au droit des n° 84 et 86, le demandeur devra se conformer aux dispositions du placier du marché forains	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
5141	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Montée Cardinal Decourtray	sur 10 m en face des n° 11 et 13, zone de desserte comprise	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 11 et 13, zone de desserte comprise	
5142	Monsieur Ravoire Rémy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un compresseur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Sébastien	au droit des n° 12/14	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'un compresseur sera autorisée		sur la chaussée située au droit des n° 12/14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 12 et 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5143	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Avenue de Ménival	sur le trottoir situé au droit du n° 40, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit de l'accès au n° 40, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m en face de l'accès au n° 40	
5144	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Aqueducs	sur le trottoir situé au droit des n° 58 et n° 60, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit des n° 58 et n° 60, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 58 et n° 60	
5145	Entreprise la Société Id Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'arrosage d'arbres	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Desaix		A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 15h à 16h
						A partir du mercredi 17 avril 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 9h30 à 11h30
5146	Entreprises Sytral, Lyon bureau et Office concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de livraisons	l'arrêt d'un seul véhicule du demandeur sera autorisé simultanément	Place de Milan	au droit des n° 19 et 21 boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 7h à 18h
5147	Association l'Union des jouteurs et sauveteurs de la Mulatière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de barques de sauvetage	des animations seront autorisées	Quai Antoine Riboud	sur la promenade en face du n° 9	Le dimanche 12 mai 2019, de 11h à 17h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 12 mai 2019, de 9h30 à 19h
5148	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Commandant Charcot	sens Ouest-Est entre l'accès au n° 1 et le boulevard des Castors	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre l'accès au n° 1 et le boulevard des Castors	
5149	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise sera autorisée	Rue Burdeau	sur 7 m au droit du n° 41	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 41	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5150	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Montée Nicolas de Lange	sous la nacelle élévatrice de personnes, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 3 mai 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la place de Fourvière et le fond de l'impasse	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes, sur la chaussée sera autorisée		au droit de la tour TDF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place de Fourvière et le fond de l'impasse	
5151	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau des télécom d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et la rue de la République, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		entre la rue du Gare et la rue de la République	
5152	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation lumineuse tricolore	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sur 20 m au droit du n° 197	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 17h
				Avenue Première Division Française Libre	sens descendant sur 50 m entre la rue Commandant Charcot et l'avenue Debrousse	
				Chemin de Choulans	sens montant sur 30 m au droit du n° 104 dans le carrefour avec la rue des fossés de Trion	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Première Division Française Libre	sens descendant sur 50 m entre la rue Commandant Charcot et l'avenue Debrousse	
					sens montant sur 30 m au droit du n° 104	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Choulans	au droit du n° 197	
5153	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs entre le n° 36 et la voie d'accès à la rue de la Quarantaine	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le n° 36 et la voie d'accès à la rue de la Quarantaine	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 36 et la voie d'accès à la rue de la Quarantaine	
5154	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Place César Geoffroy	sur le trottoir Nord situé au droit de la rue Pierre Valdo	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir Nord situé au droit de la rue Pierre Valdo, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir Nord situé au droit de la rue Pierre Valdo	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5155	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation lumineuse tricolore	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Barthélémy Buyer	en face du supermarché Leclerc situé au n° 90	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
5156	Entreprise la Société Fréquence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie d'accueil TIGALY 2019 au Palais de la Bourse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur l'aire de livraison située au droit du n° 55	A partir du samedi 20 avril 2019, 12h, jusqu'au dimanche 21 avril 2019, 0h
5157	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival nuits sonores 2019	des installations seront autorisées	Boulevard de l'Artillerie	sur la contre-allée, le long des anciennes usines Fagor Brandt	A partir du vendredi 24 mai 2019, 6h, jusqu'au mardi 4 juin 2019, 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean François Raclet	A partir du mercredi 29 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté Est, sur 250 mètres depuis la rue Challemel Lacour	A partir du mardi 28 mai 2019, 6h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 18h
				Boulevard de l'Artillerie	des deux côtés, entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean François Raclet	
				Rue de Gerland	côté Est, sur 250 mètres depuis la rue Challemel Lacour	A partir du mercredi 29 mai 2019, 6h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 18h
5158	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour Dalkias	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Vilette	côté Ouest, entre la rue Paul Bert et l'avenue Georges Pompidou	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 23 avril 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue du Général Mouton Duvernet	côté Ouest, entre les Archives départementales et la rue Paul Bert	
					trottoir Ouest, entre les Archives départementales et la rue Paul Bert	
5159	Entreprise Chanel Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général Plessier	sur 5 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
5160	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de mini sonore dans le cadre des nuits sonores 2019	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vuillemer	côté Ouest, sur 20 mètres, au Sud de la rue Nivière-Chol	A partir du mardi 28 mai 2019, 18h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 18h
5161	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Chaponnay et la rue de la Part Dieu	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Chaponnay et la rue de la Part Dieu	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5162	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement A street with #1 dans le cadre des nuits sonores 2019	des animations seront autorisées	Place Charles de Gaulle		Le jeudi 30 mai 2019, de 15h à 21h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement de deux foodtrucks seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	sur 25 mètres au droit du n° 58	A partir du jeudi 30 mai 2019, 6h, jusqu'au vendredi 31 mai 2019, 0h
5163	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 84	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au lundi 20 mai 2019
5164	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival nuits sonores 2019	des installations seront autorisées	Quai Rambaud	sur l'esplanade située au Sud du bâtiment n° 50	A partir du jeudi 23 mai 2019, 6h, jusqu'au mercredi 5 juin 2019, 20h
					côté Saône, à l'arrière du bâtiment n° 50	
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés		côté Saône sur la partie comprise entre le n° 49 et le n° 51	A partir du mercredi 22 mai 2019, 6h, jusqu'au mercredi 5 juin 2019, 20h
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			en face de la partie comprise entre le n° 49 et le n° 51 à l'exception des emplacements réservés aux Taxis	A partir du mardi 28 mai 2019, 6h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 22h
5165	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de hottes aspirantes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 26	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019, de 22h à 6h
5166	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	entre la rue Quivogne et la rue Smith	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 27	
5167	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 76	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) entre la rue Louis Pize et le n° 76	
5168	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gigodot	entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Gigodo et le n° 16bis	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
	Rue Gigodot	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet				
				Rue Louis Thévenet	des 2 côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Gigodot	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5168	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Gigodot	au débouché sur la rue Dumont d'Urville	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
5169	Entreprise Champagnes Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
5170	Entreprise Ecec Concept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 5 m au Nord du cours Lafayette	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5171	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Constantine	sur le trottoir situé au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 19 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée		au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
5172	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair (Sud) entre les n° 46 à n° 50	Le vendredi 19 avril 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 46 et n° 50	Le vendredi 19 avril 2019
5173	Établissement Burger et Wells	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	au droit du n° 18, sur une longueur de 7,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5174	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Lafayette	trottoir impair (Nord) au droit de l'immeuble situé au n° 197	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
5175	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages géotechniques dans le cadre de la création du métro ligne E et en complément à l'arrêté 2019 C 5061	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur l'intégralité des emplacements de stationnement situé coté Sud, au fond du parking accessible au n° 6	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
5176	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un carrefour à feux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Anselme	entre la rue Chazière et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
				Rue Chazière	dans les deux sens de circulation entre la rue Anselme et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
5176	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un carrefour à feux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 7h à 17h		
				Rue Anselme	sur 30 m à l'Est de la rue Bony			
				Rue Chazière				
						Rue Bony	sur 30 m de part et d'autre de la rue Anselme	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
						Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée sur 30 m à l'Est de la rue Bony	
						Rue Anselme		
			Rue Bony	des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière				
5177	Entreprise Meso Bâtir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le jeudi 18 avril 2019, de 7h à 19h		
5178	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord / Sud	Le jeudi 18 avril 2019		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
5179	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019		
5180	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Philippe Fabia	sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au samedi 11 mai 2019		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Fabia			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Fabia	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Professeur Beauvisage			
			le tourne à gauche des véhicules sera interdit	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Ouest, au débouché sur la rue Philippe Fabia/rue Pégout			
5181	Entreprise Althus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade	la circulation des piétons sera interdite	Rue Baraban	trottoir pair (Ouest) sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 17h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 12			
5182	Entreprise Ds Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une palissade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019		
5183	Entreprise Fabrice Raguin Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godefroy	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5184	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur des sites propres bus	Avenue Paul Santy	sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur le carrefour avec les rues Pierre Verger - rue Professeur Beauvisage et la rue Maryse Bastié	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5185	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 2bis	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
5186	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
5187	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair (Ouest) sur 10 m entre la rue Bugeaud et le n° 36	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
5188	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Marie Célu	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
5189	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 17bis	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5190	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h à 16h
				Boulevard des Canuts	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h à 16h
				Boulevard des Canuts	au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5190	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	sur 35 m au droit de l'immeuble situé au n° 8 (immeuble RTE)	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
				Rue de Cuire	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 5 (immeuble RTE)	
5191	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de câble HTA	la circulation des piétons sera interdite	Cours Vitton	trottoir impair Nord entre le n° 27 et la rue Tête d'Or	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Tête d'Or	sur 30 m au Nord du Cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
	Rue Tête d'Or	côté impair (Nord) entre le n° 35 et la rue Tête d'Or				
5192	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de vanne d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Garibaldi	voie Ouest, sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
				Rue Cuvier	au carrefour avec la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre-allée au droit de l'immeuble situé au n° 100	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019	
5193	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir impair (Nord) entre la rue Pierre Corneille et le n° 23	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Pierre Corneille	trottoir impair (Est) entre le n° 27 et la rue Bugeaud	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Bugeaud	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
5194	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Godefroy	trottoir impair (Est) entre le n° 27 et 31	Le mardi 23 avril 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5195	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit du n° 3	Le jeudi 18 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place Personnes à Mobilités Réduites située au droit du n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5196	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5197	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	trottoir Nord, entre la rue Viricel et le n° 143	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 8h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		Rue Viricel	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cuvier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jacques Elmaleh	sur l'ensemble du linéaire Nord du parking situé en face du n° 80 rue Tête d'Or (entre le 80 rue Tête d'Or et la rue Cuvier) hors jours de marchés	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Tête d'Or	
			Rue Cuvier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna		
5198	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit du n° 20	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h
5199	L'Usep Lyon Est et la Cité Scolaire Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Cross	la circulation des riverains et l'accès à la Clinique Vialan s'effectuera à double sens et sera gérée par des organisateurs du cross	Rue Antoine Charial	sur la partie comprise entre le passage Meynis et la rue Saint-Eusèbe	Le mardi 7 mai 2019, de 8h30 à 12h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le passage Meynis et la rue Turbil	
5200	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction de l'avancée du chantier	Rue de Champagneux	entre la rue de Montagny et le n° 9	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue de Montagny et le n° 9	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5201	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite à l'avancée du chantier	Rue de Montagny	trottoir Est, entre la rue Charpentier et la rue Champagneux	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Charpentier et le n° 94	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Charpentier et le n° 94	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5202	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Croix-Rousse	sens Sud / Nord, chaussée Est entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue de Nuits et le n° 29 (base vie)	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019
				Place de la Croix-Rousse	côté Est, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
5203	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bugeaud	partie comprise entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 13h à 17h
5204	Entreprise Concept Étanchéité Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
5205	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 7h à 19h
						A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 19h
						Le lundi 13 mai 2019, de 7h à 19h
5206	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dumenge	côté pair (Sud) entre la rue du Pavillon et la rue du Mail	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h30 à 17h
				Rue du Mail	entre la rue du Pavillon et la rue du Mail (durant les phases de fermeture de la rue du Mail entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry)	
					par tronçons délimités par deux carrefours successifs entre la rue d'Austerlitz et la rue de Nuits	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5206	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	des 2 côtés de la chaussée entre la rue d'Austerlitz et la rue de Nuits	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
				Rue Dumenge	côté pair (Sud) entre la rue du Pavillon et la rue du Mail	
5207	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	chaussée Nord, sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Est de la rue du Vercors	Le mercredi 17 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5208	Entreprise Société Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté pair entre la rue des Tuilliers et le n° 42	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 16h
5209	Entreprise la Compagnie des Télécoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	sur 20 m, au droit du n° 5	A partir du jeudi 18 avril 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019, de 22h à 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5210	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Place Sathonay	sur le trottoir situé au droit du n° 6	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5211	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jules Valensaut	de part et d'autre du chantier, à hauteur du n° 10	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés	Le jeudi 18 avril 2019
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Paul Santy	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 16h30
5212	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	au droit des n° 13 à 16	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
				Place Paul Duquaire	au droit du n° 25	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	au droit des n° 13 à 16	
5213	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maurice Jacob		Les mardi 23 avril 2019 et mercredi 24 avril 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Joliot Curie	dans le carrefour avec la rue Maurice Jacob, la signalisation permanente lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange, pour permettre une bonne gestion de l'alternat provisoire	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5213	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	entre le n° 47 et le n° 35	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Maurice Jacob		
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop			
5214	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Passet	entre la rue de Marseille et la rue Pasteur	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5215	Entreprise la Compagnie des télécoms et réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de câblage de fibres optiques sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	Rue Pierre Delore	entre les n° 45 et n° 71	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 22h à 4h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5216	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Neyret	sur le trottoir situé au droit du transformateur d'Enedis dans la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		dans la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse	
5217	Entreprise Bonfond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 24 avril 2019, de 8h à 17h
5219	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fantasques	sur 30 m au droit du n° 10	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 10	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5220	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la rue Terme, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 29 avril 2019, de 8h30 à 15h
				Rue de l'Abbé Rozier	lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte	
				Rue Saint Polycarpe		
		la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Rue des Capucins	au droit de la place du Forez		
5221	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 8 à 14, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 8 à 14	
5222	Établissement King Marcel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 29, sur une longueur de 9,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5223	Entreprise Loire Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir Ouest (Pair) entre la rue Barrême et le n° 22	Le mardi 30 avril 2019, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Barrême et le n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Barrême et le n° 22	Le mardi 30 avril 2019
5224	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrage à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	côté Nord, au droit du bâtiment Equinoxe	Le jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5225	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Chazay	au droit du n° 22	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 22	
5226	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Chevaucheurs	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au n° 54	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 54	
5227	Madame Delost Pauline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 23, sur la zone de Livraison	Le dimanche 21 avril 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5228	Musée des beaux arts de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 6h à 22h
				Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 20 m à droite du n° 16, sur la zone de livraison	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 6h à 22h
5229	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	entre le n° 158 et le n° 162	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 11h
5230	Monsieur Jean Jacques Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	Le mardi 30 avril 2019, de 7h à 19h
				Rue du 24 Mars 1852	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	
5231	Entreprise Société Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Saint Pierre de Vaise	sur 20 m de part et d'autre du n° 96	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au lundi 29 avril 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5232	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord, entre le cours Charlemagne et le pont SNCF	Le vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
5233	Entreprise la Compagnie des télécoms et réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de câblages de fibre optique sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue Joannès Carret	à hauteur du n° 8	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 22h à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5234	Établissement Pizza Napoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 223 sur une longueur de 4,20 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5235	Entreprise Société Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Toulon	sur 10 m de part et d'autre du n° 11	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des 2 côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5236	Entreprise Société Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair sur 10 m au droit du n° 118	Le lundi 29 avril 2019, de 8h à 17h
5237	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains sera autorisée à double sens pour accéder aux 3 poches de stationnement sur la place du 8 Mai 1945	Rue du Professeur Beauvisage	chaussée Ouest, entre la rue Ludovic Arrachart et un point situé à 30 m au Sud du Boulevard des Etats Unis	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Francis de Pressensé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue Francis de Pressensé et le boulevard des Etats Unis	
5238	Établissement O Ma Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 10 sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5239	Établissement Mika Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 3 m au droit du n° 50	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5240	Établissement la Mécanique des Fluides	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, entre la rue Saint Michel et le n° 27, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5241	Établissement Chang Thai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté pair, sur 5 m, au droit du n° 88	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5242	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Aimé Boussange	des deux côtés, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue d'Austerlitz	
5243	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour l'aménagement de la rue Franklin	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5244	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Maurice Flandin	au droit de la Place de Francfort	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 9h à 16h
5245	Entreprise Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
				Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	
5246	Entreprise Tecmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 25-27	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au dimanche 19 mai 2019
5247	Entreprise Sogea Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecombe	côté impair (Est) entre le n° 65 et la rue Germain	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5248	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre du festival nuits sonores 2019	des installations seront autorisées	Boulevard de l'Artilerie	sur la contre-allée, le long des anciennes usines Fagor Brandt	A partir du lundi 13 mai 2019, 6h, jusqu'au mercredi 5 juin 2019, 22h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean François Raclet	A partir du mercredi 29 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean François Raclet	A partir du mardi 28 mai 2019, 6h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 18h
5249	Office de sports de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une enquête sur le guide des sports	des animations seront autorisées	Place Louis Pradel		Le samedi 27 avril 2019, de 14h à 18h
			des installations et le stationnement du véhicule immatriculé EG 953 XL seront autorisés			Le samedi 27 avril 2019, de 13h30 à 18h30
5250	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de Dalkias	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	côté Ouest, au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m, à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du vendredi 26 avril 2019, 21h, jusqu'au samedi 27 avril 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et l'avenue Felix Faure	A partir du jeudi 25 avril 2019, 21h, jusqu'au vendredi 26 avril 2019, 6h
5251	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du parking Saint Antoine	la circulation des véhicules se fera sur chaussée réduite d'une voie	Quai Saint Antoine	entre la Place d'Albon et la rue Grenette	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5252	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du parking Saint Antoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Albon		A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
				Quai Saint Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
5253	Entreprise la Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Nord, sur la promenade entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Denfert-Rochereau	A partir du lundi 22 avril 2019, 15h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur la promenade comprise entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Denfert-Rochereau	A partir du dimanche 21 avril 2019, 18h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 6h
					côté Nord, sur la partie comprise entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Denfert-Rochereau	
					côté Sud, sur la promenade au droit de la partie comprise entre le n° 32 et le n° 46	A partir du dimanche 21 avril 2019, 18h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 18h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Tabareau	sur l'esplanade située entre la promenade du boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du dimanche 21 avril 2019, 18h, jusqu'au lundi 22 avril 2019, 23h
l'installation du matériel technique sera autorisée sur les trottoirs	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Nord, sur la promenade entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Denfert-Rochereau	A partir du lundi 22 avril 2019, 8h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 17h			
5254	Entreprise Altimate	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	sur 20 m, au droit du n° 40	Le mardi 30 avril 2019
5255	Association de gestion du centre social Bonnefoi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival des passants	des animations seront autorisées	Place Djebraïl Bahadourian		Le samedi 27 avril 2019, de 14h à 22h
			des installations seront autorisées			Le samedi 27 avril 2019, de 9h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jacques	entre la rue Moncey et le n° 3	
5256	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement A Street With # 2 dans le cadre des nuits sonores 2019	des installations ainsi que l'accès et le stationnement de deux foodtrucks seront autorisés	Esplanade du gros caillou		A partir du samedi 1 juin 2019, 6h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Boussange	sur 25 mètres au droit du n° 3	
5257	Entreprise la Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Grande Rue de la Croix-Rousse	entre la rue Janin et la rue Jacques-Louis Hénon	Le lundi 22 avril 2019, de 20h30 à 23h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Janin	entre la rue Belfort et la Grande rue de la Croix-Rousse	
					entre la rue Belfort et la rue Jacques-Louis Hénon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Jacques-Louis Hénon et le n° 75	A partir du lundi 22 avril 2019, 14h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5257	Entreprise la Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	sur l'aire de livraison située au droit du n° 2	A partir du lundi 22 avril 2019, 14h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 0h
				Rue Pailleron	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue du Mail et le n° 4	
			l'installation de matériel technique sera autorisée sur les trottoirs	Grande Rue de la Croix-Rousse	au droit du n° 77	A partir du lundi 22 avril 2019, 18h, jusqu'au mardi 23 avril 2019, 0h
5258	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général Mouton Duvernet	des deux côtés sur la partie comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette	Le mardi 7 mai 2019, de 6h à 14h
5259	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Cardinal Gerlier	des deux côtés entre la rue Pauline-Marie Jaricot et la rue Henri le Châtelier, à l'exception des emplacements réservés aux autocars	Le mardi 7 mai 2019, de 7h à 12h
5260	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
5261	Entreprises Sade et Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (feu de signalisation temporaire de chantier)	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Croix-Rousse	sens Ouest / Est, contre-allée Nord d'accès à la rue d'Austerlitz	Le jeudi 18 avril 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sens Sud / Nord, au droit de la Brasserie des Ecoles	
5262	Entreprise Bgi Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	entre le n° 96 et le n° 76	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Ouest) entre le n° 96 et le n° 76	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019
5263	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 19h
5264	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Chariot d'Or	partie comprise entre le n° 28 et la rue Louis Thévenet	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, le n° 28 et la rue Louis Thévenet	
5265	Entreprise A3Jlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Comeille	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5266	Entreprise Paysages et jardins d'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de taille de plantes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Denuzière	sur 20 m, au droit du n° 40	Le mardi 14 mai 2019	
				Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	sur 20 m, au droit du n° 40		
				Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis		
5267	Entreprise Arthime	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 7h à 19h	
						A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 19h	
5268	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Blanc	entre l'emprise de chantier et la rue Tête d'Or	A partir du jeudi 2 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 3 mai 2019, 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite			entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du jeudi 2 mai 2019, 8h, jusqu'au jeudi 2 mai 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre le n° 71 et la rue Masséna	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			au débouché sur la rue Tête d'Or	A partir du jeudi 2 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 3 mai 2019, 17h
5269	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de panneaux photovoltaïques à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Antoine Riboud	sur 20 m, à l'Ouest du cours Charlemagne	Le jeudi 16 mai 2019, de 7h à 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
5270	Entreprise la Société Lime	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de prévention et de sécurité	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord au droit du n° 53	Le samedi 4 mai 2019, de 11h à 16h	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 3 mai 2019, 18h, jusqu'au samedi 4 mai 2019, 18h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Carnot	sur 15 mètres au droit du n° 11	Le samedi 4 mai 2019, de 9h à 18h	
5271	Association Troi3 et le Groupe Unagi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival peinture fraîche à la halle Debourg	la circulation des véhicules sera interdite	Allée de Fontenay		A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au dimanche 5 mai 2019, de 8h à 21h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	côté Nord, sur les 3 premiers emplacements situés à l'Ouest de l'allée de Fontenay	A partir du jeudi 2 mai 2019, 7h, jusqu'au dimanche 12 mai 2019, 23h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5272	Paroisse Orthodoxe Russe Saint-Nicolas de Myre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	des deux côtés, au droit de l'Eglise Saint Nicolas de Myre située au n° 5	A partir du samedi 27 avril 2019, 20h, jusqu'au dimanche 28 avril 2019, 4h
5273	Entreprise Toiture et Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	sur 8 m, emplacement de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du samedi 20 avril 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
5274	Entreprise Tecmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 25-27	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au dimanche 26 mai 2019
5275	Conseil de Quartier Colline des Funiculaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un parcours historique	des installations seront autorisées	Place Saint Irénée		Le samedi 27 avril 2019, de 9h à 17h30
5276	Association Radio Canut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas de quartier	des installations seront autorisées	Place Sathonay		Le mercredi 1 mai 2019, de 10h à 18h
5277	Association départementale d'éducation pour la santé du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon crazy tour	des animations seront autorisées	Berge Reine Astrid	sur 15 mètres en face du n° 4	Le samedi 29 juin 2019, de 13h30 à 18h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un bibliobus seront autorisés	Berge Aletta Jacobs		Le samedi 29 juin 2019, de 9h30 à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur		
5278	Entreprise Société le Gros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de reprise d'un massif d'éclairage public	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit de la fouille	Rue Pierre Baizet	au droit des mâts d'éclairage entre l'avenue Douaumont et le n° 39	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
5279	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue de Pressensé	chaussée Nord, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Jean Sarrazin	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sens Est/Ouest entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Jean Sarrazin	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est seront gérés par du personnel de l'entreprise et devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		chaussée Nord, au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5280	Entreprise la Société de production alunites	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vue photographique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	côté Nord, sur 25 mètres à l'Ouest de la rue de la Terrasse	Le samedi 4 mai 2019, de 13h à 21h
				Quai des Célestins	côté Est sur la partie comprise entre la rue Gaspard André et la rue d'Amboise	Le vendredi 3 mai 2019, de 6h à 21h
				Rue de la Martinière	côté Sud, sur 15 mètres à l'Ouest de la place Gabriel Rambaud	
				Quai Fulchiron	côté Ouest sur la partie comprise entre la rue Mouton et le n° 19	Le samedi 4 mai 2019, de 6h à 21h
5281	Entreprise Green style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement dans le bâtiment du Rectorat	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pasteur	sur 40 m au Nord de la rue Professeur Grignard	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
				Rue du Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Pasteur	sur 40 m au Nord de la rue Professeur Grignard	
				Rue du Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la Rue du Professeur Grignard	
				Rue du Professeur Grignard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
5282	Entreprise Sita Lyon-Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de sensibilisation sur le tri des déchets	des installations seront autorisées	Place des Pavillons		Le samedi 25 mai 2019, de 8h30 à 13h30
				Place Jean Macé		Le samedi 29 juin 2019, de 8h30 à 13h30
				Esplanade de la Grande Côte		Le samedi 4 mai 2019, de 8h30 à 13h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Entrepôts	sur 3 emplacements en bataille sur le parking situé en face du n° 1	Le samedi 22 juin 2019, de 8h à 14h
				Place Jean Macé	sur un emplacement en bataille en face du n° 14	Le samedi 29 juin 2019, de 8h à 14h
				Rue du Bon Pasteur	sur 5 mètres au droit du n° 49	Le samedi 4 mai 2019, de 8h à 14h
				Place des Pavillons	sur 2 emplacements en bataille en face du n° 25	Le samedi 25 mai 2019, de 8h à 14h
			5283	Entreprise 2 Tcz Ts Travaux Couverture Zinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant
5284	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 6 m au droit du n° 114	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
5285	Entreprise Nicolas le jardinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Lilas	côté impair, entre la rue des Alouettes et face au n° 10	Le vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
				Rue des Alouettes	côté impair, entre le n° 15 et la rue des Lilas	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5286	Association Quartier Capucins Lyon les Pentès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la valorisation des escaliers Mermet	des animations seront autorisées	Passage Mermet		Les samedi 4 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 12h à 20h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 29 avril 2019, 10h, jusqu'au dimanche 5 mai 2019, 22h
5287	Association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation jeu	des animations seront autorisées	Place Gabriel Péri	(montage dès 9h)	Le samedi 14 septembre 2019, de 10h à 14h
						Les samedi 22 juin 2019 et samedi 6 juillet 2019, de 10h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 mètres, au droit du n° 241	Les samedi 4 mai 2019 et samedi 18 mai 2019, de 10h à 14h
						Les samedi 22 juin 2019 et samedi 6 juillet 2019, de 8h à 16h
		Le samedi 14 septembre 2019, de 8h à 16h				
		Les samedi 4 mai 2019 et samedi 18 mai 2019, de 8h à 16h				
5288	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	la mise en place d'un container de chantier sera autorisée	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m en face du n° 11	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5289	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Coustou	sur 4 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5290	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue René Leynaud	sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5291	Entreprise Pitaval Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Tobie Robotel	sur 14 m au droit des n° 8 à 9	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5292	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	en face du n° 43	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5293	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Manteau Jaune	sur le trottoir situé au droit des deux poteaux d'éclairage public urbain lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit des deux poteaux d'éclairage urbain	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit des deux poteaux d'éclairage urbain	
5294	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Martinière	au droit du n° 6	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5295	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Radisson	au droit du n° 27, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pauline Marie Jaricot	sur 30 m au Nord de la rue Roger Radisson, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Rue Roger Radisson	sur 30 m au Nord de la rue Roger Radisson en face du n° 27	
5296	Madame Valette Stéphanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général de Sève	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au samedi 27 avril 2019, de 7h à 19h
5297	Entreprise Brother One	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 19h
5298	Entreprise Emosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bournes	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
5299	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Duquesne	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 68	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5300	Métropole de Lyon - Direction des voies rapides et la Société signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un mat de signalétique dans le cadre des travaux du Puisoz	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Professeur Marcel Dargent	entre le boulevard Pinel et l'avenue Paul Santy	A partir du jeudi 18 avril 2019, 21h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 6h
				Boulevard Pinel	sens Nord / Sud entre l'avenue du Général Frère et la Rue du Professeur Marcel Dargent	A partir du jeudi 18 avril 2019, 21h, jusqu'au vendredi 19 avril 2019, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5301	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par du balisage et du personnel de l'entreprise, au droit de la fouille	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Antoine Lumière	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 20 m à l'Est de la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 10 m au droit du n° 134	A partir du vendredi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5302	Entreprise Les petits commandants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Commandant Arnaud	contre-allée Nord, des deux côtés	Le dimanche 5 mai 2019, de 6h à 20h
			l'installation de stands sera autorisée			Le dimanche 5 mai 2019, de 8h à 18h
5303	Entreprise Compagnie théâtrale la parole de	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé de la fête de printemps	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Stéphane Coignet		Le samedi 4 mai 2019, de 14h30 à 16h30
			un défilé accompagné par une batucada sera autorisé sur les trottoirs	Avenue Paul Santy		
5304	Entreprise sogea Lyon entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jacquard	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 3	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5305	Monsieur Akim Belkhir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 19	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 19 mai 2019
5306	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage (démontage d'une grue à tour au 24 rue de Cuire)	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest-Est	Rue Dumont	entre la rue Dumont et la rue Pelletier	Le jeudi 18 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Cuire		
			la circulation pourra être momentanément interrompue		des deux côtés de la chaussée entre la rue Dumont et la rue de Cuire	Le jeudi 18 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Pelletier	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest-Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Dumont	des deux côtés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue de Cuire	
				Rue Dumont	au débouché sur la grande rue de la Croix-Rousse	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5307	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Inkermann	partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette (non simultanément avec la fermeture des rues Germain et Sainte-Geneviève)	Le mercredi 24 avril 2019, de 13h à 18h
				Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève (non simultanément avec la fermeture des rues Inkermann et Sainte-Geneviève)	
				Rue Sainte Geneviève	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain (non simultanément avec la fermeture des rues Inkermann et Germain)	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève (non simultanément avec la fermeture des rues Inkermann et Sainte-Geneviève)	
				Rue Sainte Geneviève	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain (non simultanément avec la fermeture des rues Inkermann et Germain)	
				Rue d'Inkermann	partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette (non simultanément avec la fermeture des rues Germain et Sainte-Geneviève)	
5308	Entreprise Maître Benoit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	côté impair, sur 20 m au droit du n° 119 D	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au samedi 20 avril 2019, de 8h à 20h
5309	Entreprise d'Un cœur à l'autre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la marche de la paix pour la victoire du 8 mai 1945	des installations seront autorisées	Place Carnot		Le mercredi 8 mai 2019, de 12h à 19h
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Victor Hugo		Le mercredi 8 mai 2019, de 17h30 à 18h15
				Place Bellecour		Le mercredi 8 mai 2019, de 15h15 à 15h45
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Place Carnot		Le mercredi 8 mai 2019, de 17h30 à 18h15
						Le mercredi 8 mai 2019, de 15h15 à 15h45
				Le mercredi 8 mai 2019, de 17h30 à 18h15		
5310	Association les Zurbamateurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une répétition publique	la prestation d'une batucada sera autorisée	Place de la Croix-Rousse		Le mercredi 8 mai 2019, de 19h30 à 21h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5311	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du samedi 20 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019
5312	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	sur 20 m, au droit du n° 11 (sur l'emplacement autocar)	A partir du lundi 22 avril 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
5313	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, entre la place des Cordeliers et la rue Childebert	Le mardi 23 avril 2019, de 9h30 à 16h
5314	Entreprise Ert technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	entre le n° 230 et le n° 236	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 21h à 6h
				Rue Maurice Flandin	entre le n° 1 et le n° 52	
5315	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Pensionnat	entre le n° 54 et la rue Garibaldi	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 54 et la rue Garibaldi	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
5316	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre le n° 38 et la rue Casimir Périer	Le mardi 23 avril 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 38 et la rue Casimir Périer	Le mardi 23 avril 2019
5317	Association Les amis du lien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du pardon des marinières	des animations seront autorisées	Quai Antoine Riboud	sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la passerelle Florence Arthaud	Le dimanche 19 mai 2019, de 9h à 19h
				Quai Rambaud	sur la partie comprise entre la rue Casimir Périer et le n° 28	Le dimanche 19 mai 2019, de 9h à 19h
			des installations seront autorisées sur la promenade	Quai Rambaud	sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la passerelle Florence Arthaud	A partir du jeudi 16 mai 2019, 9h, jusqu'au lundi 20 mai 2019, 18h
				Quai Antoine Riboud		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Paul Scherrer	côté Ouest, sur 25 mètres en face du n° 5	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au lundi 20 mai 2019, de 8h à 22h
				Rue Casimir Périer	sur 25 mètres au droit du n° 4	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	côté Ouest, sur 25 mètres au droit du n° 62 au Nord de l'emplacement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite				
5318	Entreprise Conscience et impact écologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation à la pollution et à la propreté de la ville	des installations seront autorisées	Quai de la Pêcherie	sur les rives de Saône	Le samedi 11 mai 2019, de 12h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5319	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Mail	sur 25 m de part et d'autre de la rue de Nuits (sous réserve de ne pas gêner l'implantation du chantier d'eau)	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au lundi 13 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue de Nuits (sous réserve de ne pas gêner l'implantation du chantier d'eau)	
5320	Entreprise Lenoir Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un mât TCL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	sur le Parking Relais Gerland	Le mardi 23 avril 2019, de 7h à 17h
5321	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bournes	sur 25 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 25	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au lundi 13 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 25	
5322	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Bert	entre la rue Edison et la rue Voltaire	Le mercredi 24 avril 2019, de 9h à 16h
5323	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera autorisée	Montée des Carmélites	dans les deux sens de circulation entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Neyret	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neyret	entre la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse et la montée de Carmélites	
			la circulation générale sera autorisée		dans la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit des n° 15 et 17, une zone de retournement des véhicules sera mise en place par le demandeur	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de tourner à droite		au droit du n° 35 sur la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse	
5324	Entreprise Atelier avril et fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m, au droit du n° 41	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
5325	Mairie du 6 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration du 8 mai	une cérémonie sera autorisée	Place du Général Brosset		Le jeudi 9 mai 2019, de 9h30 à 11h30
5326	Association digest science	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de sensibilisation Red Day 2019	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncelet		Le jeudi 9 mai 2019, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 9 mai 2019, de 6h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5327	Etablissement O ptit bistrot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	au droit du n° 36, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5328	Etablissement O ptit bistrot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 132, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5329	Etablissement Ke gusto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours du Docteur Long	au droit du n° 54, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5330	Etablissement le Bouchon des artistes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair, sur une longueur de 5 m, au droit du n° 98	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5331	Etablissement le Bouchon des artistes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	au droit de l'établissement le Comptoir des Artistes, sur une longueur de 11 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5332	Etablissement la Blanche hermine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	au droit du n° 91, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5333	Etablissement Récamier Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 245, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5334	Etablissement Boko loco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	au droit du n° 77, sur une longueur de 7,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5335	Etablissement 136 Avenue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	au droit du n° 136, sur une longueur de 14 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5336	Entreprise Eiffage énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 21h à 5h
						A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 mai 2019, de 21h à 5h
5337	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Ruche	sur 30 m, au droit du n° 18	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5338	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Gabriel Rivière	sur 20 m, au droit du n° 6	Les lundi 6 mai 2019 et jeudi 9 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation sera interdite aux véhicules > 3,5 tonnes		sur 20 m, au droit du n° 6 (sur l'aire de livraison)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5339	Ville de Lyon - Service de la Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la crèche Hénon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	sur 20 mètres de part et d'autre du n°92	Le lundi 29 avril 2019, de 14h à 19h
5340	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Paul Diday	côté impair, entre le n° 17 et le n° 19	Le mercredi 24 avril 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 17 et le n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5341	La Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté Ouest sur la partie comprise entre le n°88 et le n°94	Le jeudi 2 mai 2019, de 8h à 18h
				Rue de Marseille	côté Est entre la rue de l'Université et le n°39 bis	
5342	Entreprise Foncia lpm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès aux travaux de l'immeuble Aquilon	la circulation et l'accès seront autorisés	Rue de la Villette	au droit de l'immeuble Aquilon (accès voie taxi)	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
5343	Association SoliBARités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Solidarités fête le Printemps	des animations seront autorisées	Rue Salomon Reinach	au droit de la partie comprise entre le n°15 et le n°19	Le mardi 7 mai 2019, de 18h à 23h
				Rue Pasteur	au droit du n°31	
				Rue de Bonald	au droit du n°1	
					au droit du n°12	
				Rue Montesquieu	au droit du n°15	
				Rue de Bonald	au droit du n°15	
				Rue Montesquieu	au droit de la partie comprise entre le n°14 et le n°16	
				Quai Claude Bernard	au droit du n°1	
				Rue de Bonald	au droit du n°18	
				Rue Montesquieu	au droit du n°2	
					au droit du n°42	
				Rue Pasteur	au droit du n°27	
				Rue de Bonald	au droit du n°2	
Rue Pasteur	au droit du n°47					
Rue Montesquieu	au droit du n°5					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5343	Association SoliBARités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Solidarités fête le Printemps	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	sur 15 mètres au droit du n°15	A partir du mardi 7 mai 2019, 15h, jusqu'au mercredi 8 mai 2019, 1h
				Rue Pasteur	sur 15 mètres au droit du n°31	
				Rue de Bonald	sur 20 mètres au droit du n°1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	sur 15 mètres au droit du n°12 sur 5 mètres au droit du n°18	
				Rue Montesquieu	sur 5 mètres au droit du n°5	
				Rue Pasteur	sur 10 mètres au droit du n°42	
				Rue Montesquieu	sur 25 mètres au droit du n°2	
				Quai Claude Bernard	sur 15 mètres au droit du n°1	
				Rue Salomon Reinach	sur 30 mètres au droit de la partie comprise entre le n°15 et le n°19	
				Rue Montesquieu	sur 15 mètres au droit du n°15	
				Rue Pasteur	sur 5 mètres au droit du n°47 sur 10 mètres au droit du n°27	
					Rue de Bonald	
				Rue Montesquieu	sur 15 mètres au droit de la partie comprise entre le n°14 et le n°16	
5344	Métropole de Lyon - Service maîtrise d'ouvrage urbaine - Espaces publics infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création et d'aménagement d'espace public	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs au droit des carrefours, compris entre la rue Grenette et la rue Neuve	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		par tronçons successifs au droit des carrefours, compris entre la rue Grenette et la rue Neuve	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Germain	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de la République	
				Rue de la Poulailerie		
				Rue Gentil		
Rue de la République	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Grenette et la rue Neuve, trottoir compris					
5345	Entreprise Lounat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue General Mouton Duvernet	trottoir Ouest, au droit du bâtiment Equinox	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au mercredi 24 avril 2019
5346	Entreprise Patrice Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amiral Courbet	sur 15 m, en face du n° 3	Le mercredi 24 avril 2019
5347	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Ainay	sur 6 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5348	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Desaix	trottoir Nord, entre la rue des Cuirassiers et la place au droit de la rue du Lac	Le vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Cuirassiers et la place au droit de la rue du Lac	Le vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas 2 minutes pendant le survol de charges		entre la rue des Cuirassiers et la place au droit de la rue du Lac	Le vendredi 26 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue des Cuirassiers et la place au droit de la rue du Lac	Le vendredi 26 avril 2019
5349	Association Espace Commercial Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie de Monplaisir	un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur les trottoirs	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest sur la partie comprise entre la rue du Premier Film et l'avenue des Frères Lumière	Le samedi 4 mai 2019, de 9h à 19h
					contre-allée Est sur la partie comprise entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
					Rue Antoine Lumière	
				Avenue des Frères Lumière	sur la partie comprise entre la rue Louis Jouvét et la rue Jean Perreal	
5350	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de lavage	Cours Gambetta	trottoir Sud, entre le n° 110 et le n° 114	Le vendredi 26 avril 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre vus à contresens		sens Ouest/Est, entre le n° 108 et le n° 114	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 108 et le n° 114	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 108 et le n° 114	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 110 et le n° 112	Le vendredi 26 avril 2019, de 7h à 17h
5351	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Cardinal Gerlier	dans le carrefour avec la rue Henri le Chatelier	Le mercredi 24 avril 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au « Nord » de la rue Henri le Chatelier	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "Stop"		sens Sud-Nord au débouché sur la rue Henri le Chatelier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5352	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Quai Perrache	sens Sud/Nord, au droit du musée Confluences	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019, de 9h à 16h
5353	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	sur 30 m, au droit du n° 157 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 157	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
5354	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Général Mouton Duvernet	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de l'avenue Félix Faure	Le mardi 23 avril 2019
5355	Entreprise Spl Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duployé Rue Vuillerme	entre le quai Perrache et la rue Vuillerme entre la rue Emile Duployé et la rue Paul Montrochet	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
5356	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Brechan	sur 15 m, au droit du n° 22	A partir du jeudi 25 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5357	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement et l'accès des véhicules seront autorisés	Place Charles de Gaulle	au droit de l'Auditorium de Lyon	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
5358	Entreprise Everest Echafaudages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	sur 10 m au droit du n°6 au droit du n°6	A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
5359	Entreprise Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'intérieur d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Saint Georges	au droit du chantier lors des opérations de manutentions sur 10 m entre la montée des Epies et le n° 46	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
5360	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 3 m au droit du n° 1	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019
5361	Entreprise Hydro-géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la ligne du métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bénédicte Tessier	au droit des n°1 et 2 des deux côtés de la chaussée au droit des n°1 et 2	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019 A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
5362	Etablissement Comptoir Mazenod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	au droit du n° 132, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5363	Etablissement Barnade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	au droit du n° 49, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5364	Etablissement La Grillade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5365	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une visite de galerie souterraine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Laurent	côté Est entre la montée des Génovévains et la montée de Choulans	Le jeudi 25 avril 2019, de 7h à 17h
5366	Etablissement L'Acquolina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté pair, sur 7,10 m au droit du n° 152 bis	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5367	Etablissement La Barnade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue de l'Abondance	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5368	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'hydrants incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bouteille	au droit du n°11	A partir du mercredi 24 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face du n°11 zone de desserte comprise	
5369	Etablissement Le 23	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	au droit du n° 114, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5370	Ville de Lyon - Ecole maternelle Meynis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête du printemps de l'école maternelle	un défilé de carnaval sera autorisé sur les trottoirs	Rue Meynis		Le mardi 14 mai 2019, de 9h30 à 10h30
				Rue Antoine Charial		
				Passage Meynis		
5371	Etablissement Pepperoni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	au droit du n° 127, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5372	Association Cercle d'échecs Lyon Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une initiation au jeu d'échecs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	chaussée Sud, côté Nord, sur 20 mètres, en face du n°4	Le samedi 11 mai 2019, de 9h à 19h
					chaussée Sud, côté Nord, sur 20 mètres, en face du n°4	Les samedi 8 juin 2019 et dimanche 9 juin 2019, de 9h à 19h
5373	Etablissement Chai Vous	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	au droit du n° 12, sur une longueur de 8,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5374	Association Myriade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des 20 ans de l'association	des animations seront autorisées sur le trottoir	Rue Pizay	au droit du n° 14	Le samedi 11 mai 2019, de 14h à 18h	
			la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir			Le samedi 11 mai 2019, de 10h à 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 14 y compris pour les cycles	Le samedi 11 mai 2019, de 8h à 19h	
5375	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Curie	partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze		
5376	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couturier	sur 30 m entre la rue Duviard et le n°9	Le mardi 7 mai 2019, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre la rue Duviard et le n°9		
5377	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrachat	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	Le mardi 14 mai 2019, de 7h à 19h	
				Rue Bellièvre			
				Place Benoît Crépu	au droit du n° 2, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellièvre	sur 15 m à l'Ouest de la place Benoît Crépu		
			Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2			
				Rue Ferrachat	sur 15 m à l'Ouest de la place Benoît Crépu		
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2		
5378	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de rénovation des massifs d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Legros au droit des fouilles	Rue des Deux Amants	trottoir Nord, au droit des massifs d'éclairage public le long du parc Hautefeuilles	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, sur le parking au droit du parc Hautefeuilles au niveau des mâts d'éclairage		
5379	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chalopin	trottoir pair, entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019, de 7h30 à 18h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu		
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la Grande rue de la Guillotière	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019, de 7h30 à 18h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5380	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Joseph Nicolas	entre les n° 44 et n° 46	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 11h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre les n° 44 et n° 46	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5382	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie du demandeur sera autorisée	Rue d'Oran	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 2	
5383	Entreprise Gréco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 5 m, au droit du n° 2	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au jeudi 2 mai 2019
5384	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Bataille	sens Est/Ouest, entre le n° 88 et la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 88 et la rue Maryse Bastié	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 88 et la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5385	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	sur 8 m au droit du n° 32	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 19 mai 2019
5386	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cavenne	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 35	Les lundi 29 avril 2019 et mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de l'Université et le n° 33	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de l'Université et le n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et le n° 33	
5387	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement de la roulotte du demandeur seront autorisés	Rue des Fantasques	sur le trottoir situé au droit de la rue Grognard	A partir du vendredi 19 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
5388	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation d'un arbre pour la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté pair, sur 30 m au droit du n° 40	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5389	Entreprise Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Georges	sous la nacelle élévatrice de personnes entre la place François Bertras et la rue Viel Renversé lors de la phase	Le mercredi 29 mai 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder entre la place François Bertras et la rue Viel Renversé	
5390	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le transit d'une foreuse entre deux zones de chantier	la circulation à vitesse très lente d'une machine sera autorisée	Rue de la Favorite		A partir du mardi 23 avril 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019, de 22h à 4h
				Rue Appian		
				Rue des Fossés de Trion		
				Rue de Trion		
				Rue Cardinal Gerlier		
5391	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Maryse Bastié	sens Sud/Nord, entre le n° 53 et la rue Bataille	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 53 et la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 53 et la rue Bataille	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5392	Entreprise Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	côté pair sur 10 m au droit du n°16	Le lundi 29 avril 2019
5393	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de structures métalliques à l'intérieur du réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair sur 30 m à l'Ouest du n°11 sur le stationnement en épi	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
				Place des Pavillons	chaussée Sud, côté Sud, sur le stationnement en épi à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
5394	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair sur 5 m au droit du n°318	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h
					entre l'avenue Paul Cazeneuve et le n°322	
5395	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté impair, sur 15 m face du n° 40	A partir du lundi 29 avril 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5396	Entreprises Monin - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de bornes escamotables	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo		A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
				Rue d'Auvergne	sur 20 m, de part et d'autre de la rue des Remparts d'Ainay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 20 m, de part et d'autre de la rue des Remparts d'Ainay	
				Rue Franklin	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Victor Hugo	
			Rue d'Auvergne	sur 20 m, de part et d'autre de la rue des Remparts d'Ainay		
5397	Entreprise La Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gerson	dans son intégralité à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	A partir du lundi 29 avril 2019, 18h, jusqu'au mardi 30 avril 2019, 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	sur 10 mètres au droit du n°10	A partir du lundi 29 avril 2019, 14h, jusqu'au mardi 30 avril 2019, 23h
				Rue Saint Paul	sur la partie comprise entre le quai Pierre Scize et la place Gerson	
				Place Saint Paul	au droit du n°12	A partir du lundi 29 avril 2019, 17h, jusqu'au mardi 30 avril 2019, 13h
						Rue de la Martinière
		l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Gabriel Rambaud			
5398	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	contre-allée Ouest, sur 20 m au droit du n° 36	Le lundi 6 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée, sur 20 m au droit du n° 36	
5399	Entreprise La Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Juiverie	à l'angle de la place Saint Paul	Le mardi 30 avril 2019, de 8h à 12h
				Rue Octavio Mey		
				Rue François Vernay		
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Place Saint Paul		
				Rue Octavio Mey	à l'angle de la place Saint Paul	Le mardi 30 avril 2019, de 9h à 11h
				Rue Saint Paul		
		l'installation du matériel technique de la société de production sera autorisée	Rue Juiverie	à l'angle de la place Saint Paul	Le mardi 30 avril 2019, de 7h à 13h	
			Place Saint Paul	sur l'esplanade au droit de la gare Saint Paul		
5400	Entreprise La Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Place Gerson		Le mardi 30 avril 2019, de 12h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Saint Paul	entre le quai Pierre Scize et la place Saint Paul	Le mardi 30 avril 2019, de 16h à 19h
			l'installation du matériel technique de la société de production sera autorisée	Place Gerson		Le mardi 30 avril 2019, de 9h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5401	Entreprise La Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Passerelle Saint Vincent		Le mardi 30 avril 2019, de 20h à 22h
			l'installation du matériel technique de la société de production sera autorisée	Passerelle Saint Vincent		Le mardi 30 avril 2019, de 19h à 23h
				Pont La Feuillée	côté Nord sur le trottoir	
				Quai Saint Vincent	sur le trottoir en face du n°50	
5402	Entreprise La Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une mini-série	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues			Le vendredi 3 mai 2019, de 16h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	chaussée Nord, côté Sud, entre la rue de Vendôme et la rue de Créqui	A partir du jeudi 2 mai 2019, 14h, jusqu'au vendredi 3 mai 2019, 20h
					chaussée Sud, côté Sud, entre la contre-allée Est de la rue de Vendôme et la rue de Créqui	
					chaussée Sud, côté Nord, entre la rue de Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	sur 20 mètres au droit du n°100	
			Rue Vendôme	côté Ouest, le long du square de la place Edgar Quinet		
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Edgar Quinet	chaussée Sud, côté Nord, sur le trottoir, au droit de l'église	
l'installation du matériel technique de la société de production sera autorisée		Le vendredi 3 mai 2019, de 6h à 20h				

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Berrahil	Wissam	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2019	Gestion technique des bâtiments	Arrêté rectificatif
Dimek	Patricia	Rédacteur	Stagiaire	01/04/2019	Administration des personnels	Détachement pour stage interne VDL
Robert	Séverine	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	01/04/2019	Enfance	Maintien en détachement
Carjat	Charlotte	Adjoint technique	Stagiaire	02/04/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Cezariat	Emmanuel	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Cigolotti	Marceau	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Martinot	Marie	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Ngan	David	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Portelli	Baptiste	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rised	Ronald	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Royer	Gaëtan	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Rutil	Xavier	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Eclairage urbain	Nomination stagiaire
Sicurella	Nicolas	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Sopha	Ludovic	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Vera	Amélie	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Perret-Matray	Laëtitia	Adjoint administratif	Stagiaire	01/04/2019	Administration des personnels	Nomination stagiaire catégorie C
Ville	Alexandre	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	Espaces verts	Recrutement
Antonaz	Félicia	Attaché	Contractuel	01/04/2019	Affaires juridiques	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Duzelier	Marie-Christine	Adjoint technique	Titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Magalon	Nicolas	Ingénieur principal	Titulaire	01/04/2019	Espaces verts	Recrutement par mutation
Mayeux Richon	Valérie	Ingénieur principal	Titulaire	22/04/2019	Secrétariat général	Recrutement par mutation
Boudra	Quentin	Rédacteur	Contractuel	01/04/2019	Emploi et compétences	Recrutement remplacement
Dana	Cindy	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Non titulaire	08/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
De Regnault de La Soudière	Lucile	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	Non titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Fernandez-Roche	Jeanne	Adjoint technique	Non titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Gentile	Julie	Educatrice de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	Non titulaire	05/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Gueugnon	Isabelle	Adjoint technique	Non titulaire	08/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Konan	Okou Léontine	Adjoint technique	Non titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Ly	Maimouna	Adjoint technique	Non titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Revillot	Alexia	Adjoint technique	Non titulaire	01/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement
Vincent	Maéva	Adjoint technique	Non titulaire	08/04/2019	Enfance	Recrutement remplacement

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Diaby	Fanta	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Stagiaire	01/03/2019	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Nzaou Kengue	Metoushelah	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Stagiaire	01/03/2019	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Amichi	Assia	Aide soignante EHPAD	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Berkane	Dalila	Adjoint technique	Contractuel	07/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Boudouma	Najat	Adjoint administratif	Contractuel	08/10/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Debauge	Laura	Infirmier de classe normale	Contractuel	14/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Debauge	Laura	Infirmier de classe normale	Contractuel	15/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Eglin	Charlotte	Infirmier	Contractuel	22/10/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
El Yabadri	Sabah	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Godot	Sophie	Assistant socio-éducatif	Contractuel	01/12/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Godot	Sophie	Assistant socio-éducatif	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Konta	Mouhamed	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Konta	Mouhamed	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Konta	Mouhamed	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Large	Audrey	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mazuir	Kytie	Assistant socio-éducatif	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mazuir	Kytie	Assistant socio-éducatif de seconde classe	Contractuel	01/02/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mecheri	Isma	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mecheri	Isma	Adjoint technique	Contractuel	01/12/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
M'sakni	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
M'sakni	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
M'sakni	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Perono	Margot	Adjoint technique	Contractuel	10/12/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Perono	Margot	Adjoint technique	Contractuel	07/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Perono	Margot	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Sall	Aissatou	Adjoint technique	Contractuel	12/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Sall	Aissatou	Adjoint technique	Contractuel	21/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Tresallet	Lucie	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Zazoui	Kyliann	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Tresallet	Lucie	Adjoint technique	Contractuel	01/02/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Tresallet	Lucie	Adjoint technique	Contractuel	08/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Zazoui	Kyliann	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Coston	Julien	Attaché principal	Titulaire	01/02/2019	CCAS	Recrutement par mutation

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 20 mai 2019 à 9 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseils d'arrondissements - Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 7 mai 2019 - 18 heures 30
- 2^e arrondissement : 6 mai 2019 - 18 heures
- 3^e arrondissement : 6 mai 2019 - 19 heures
- 4^e arrondissement : 6 mai 2019 - 19 heures
- 5^e arrondissement : 6 mai 2019 - 19 heures
- 6^e arrondissement : 6 mai 2019 - 18 heures 30
- 7^e arrondissement : 7 mai 2019 - 18 heures 30
- 8^e arrondissement : 15 mai 2019 - 19 heures
- 9^e arrondissement : 6 mai 2019 - 18 heures 30

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 8 au 12 avril 2019

DP 069 387 19 00741 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 route de Vienne Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 2687 m² - Demandeur : M. Riquelme Yves 9 route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 385 19 00742 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 rue Basses Verchères Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 907 m² - Demandeur : M. Mariotte Daniel 25 rue Basses Verchères 69005 Lyon

DP 069 383 19 00743 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 38 rue Camille Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : M. et Mme Aussedat Hugues et Marie Christine 38 rue Camille 69003 Lyon

DP 069 381 19 00744 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 48 rue Pierre Dupont Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 234 m² - Demandeur : M. Chouvet Rémy 48 rue Pierre Dupont 69001 Lyon

DP 069 387 19 00745 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 696 m² - Demandeur : Sdc Park Avenue 19 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Roche de la Rigodière Clotilde

DP 069 384 19 00746 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Réfection d'une devanture - Terrain : 27b cours d'Herbouville Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : Sci Roberty 49 cours Aristide Briand 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Mme Caradec Rozenn

DP 069 384 19 00747 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Construction d'une véranda - Terrain : 21 rue Ribot Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 424 m² - Demandeur : M. Guyon Charles-Yves 21 rue Ribot 69004 Lyon

DP 069 386 19 00748 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 98 rue Bugeaud Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 3336 m² - Demandeur : M. Delov Dimitar 98 rue Bugeaud 69006 Lyon

DP 069 381 19 00749 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place Sathonay Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 639 m² - Demandeur : Mme Esteve Anne 4 place Sathonay 69001 Lyon

DP 069 381 19 00750 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 16 rue Romarin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 386 19 00751 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 129 rue des Charmettes Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 381 19 00752 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Ornano Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 263 m² - Demandeur : Sdc 24 Rue Ornano 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : M. Favre

DP 069 383 19 00753 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 158 rue Vendôme Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 276 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 389 19 00754 déposée le 8 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 14401 m² - Demandeur : Pfi 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Pigeroulet Marc

DP 069 387 19 00755 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 Grande rue de la Guillotière Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 1707 m² - Demandeur : Mme Rouanet Maud 13 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon

DP 069 388 19 00756 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 77 rue Philippe Fabia Lyon 8^{ème} Superficie du terrain : 8712 m² - Demandeur : Rhône Travaux Etanchéité 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 381 19 00757 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 10 rue Pierre Blanc Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : M. Ponsard Frédéric 10 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

DP 069 383 19 00758 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 104 rue Baraban Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 1480 m² - Demandeur : Point R 104 rue Baraban 69003 Lyon - Mandataire : M. Lafaille Laurent

DP 069 381 19 00759 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 rue Royale Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : M. Ouattara Mory 46 boulevard du 4 Novembre 1918 69100 Villeurbanne

DP 069 386 19 00760 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 75 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : M. Barcel Vanik 18 rue Lavoisier 69300 Caluire et Cuire

DP 069 387 19 00761 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 avenue Félix Faure Lyon 7ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Mme Heliot Barbara 6 avenue Félix Faure 69007 Lyon

DP 069 388 19 00762 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 20 rue Laurent Carle Lyon 8ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : Rhône-Alpes Eco 73 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Patier Jimmy

DP 069 384 19 00763 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Claude-Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : ACB 2 rue Claude-Joseph Bonnet 69004 Lyon - Mandataire : Mme Chaboud Aurélie

DP 069 383 19 00764 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 12 rue Martin Lyon 3ème Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : Edf Enr Solaire 350 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Rioufreyt Renan

DP 069 388 19 00765 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Isolation par l'extérieur et ravalement de façade - Terrain : 62 rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Mme Epron Odile 62 rue Seignemartin 69008 Lyon

DP 069 385 19 00766 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : Sci 29 Rue Saint Georges 10 rue de la Cadière 69600 Oullins - Mandataire : M. Vurpas Pierre

DP 069 384 19 00767 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 83 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Sci Ker Ebrèl 4 83 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. d'Hervé Jean-Louis

DP 069 383 19 00768 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 69 m² - Terrain : 23 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : M. Baey Arnaud 118 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

DP 069 383 19 00769 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : Mme Souche-Le-Corvec Stephanie 18 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 382 19 00771 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 1 place Francisque Régaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Grand Café des Négociants 1 place Francisque Régaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Pelisson Philippe

DP 069 382 19 00772 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue Paul Lintier Lyon 2ème Superficie du terrain : 315 m² - Demandeur : Mme Aïn Inès 11 rue du Plat 69002 Lyon

DP 069 381 19 00773 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : Mme Lepercq Delphine 4 rue de la Martinière 69001 Lyon

DP 069 383 19 00774 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : M. Chaneac Patrick 70 rue Feuillat 69003 Lyon

DP 069 386 19 00775 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 49 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 116 m² - Demandeur : Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 383 19 00776 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 85 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 160 m² - Demandeur : Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 384 19 00777 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 36 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : M. Maioli Paolo 36 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 382 19 00778 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 11 place Antoine Gourju Lyon 2ème Superficie du terrain : 290 m² - Demandeur : Restaurant La Voute 11 place Antonin Gourju 69002 Lyon - Mandataire : M. Tetedoie Christian

DP 069 384 19 00779 déposée le 9 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Sci Croix Roussillon 10 avenue Burdeau 69250 Neuville-sur-Saône - Mandataire : Mme Roussillon Pascal

DP 069 387 19 00780 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 52 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Sci Entraide Familiale 56 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Fontvieille Gérard

DP 069 387 19 00781 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : Sci Entraide Familiale 56 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Fontvieille Gérard

DP 069 383 19 00782 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 65 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : M. Goineau Christian 65 rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 382 19 00783 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Childebert Lyon 2ème Superficie du terrain : 2454 m² - Demandeur : Entreprise Jacquet Za du Rocher 38780 Estrablin - Mandataire : M. Pierrard Emilien

DP 069 383 19 00784 déposée le 10 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 310 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 767 m² - Demandeur : M. Potencier Benjamin 19 rue Fournet 69006 Lyon

DP 069 383 19 00785 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 1 rue du Capitaine Lyon 3ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : M. Villet Jean-Michel 122 chemin de Lieuvaz 38121 Chonas l'Amballan

DP 069 383 19 00786 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Modification de toiture et façade - Terrain : 32 rue Villeroy Lyon 3ème Superficie du terrain : 190 m² - Demandeur : Sci Abs Immobilier 56 rue de la Convention 38200 Vienne - Mandataire : Mme Assel Sarah

DP 069 387 19 00787 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 66 rue Challamel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 6025 m² - Demandeur : Mme Bernier Lise 31 rue du Docteur Bonhomme 69008 Lyon

DP 069 381 19 00788 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 13 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 1264 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Bergereau Thierry

DP 069 387 19 00789 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 274 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 575 m² - Demandeur : Mme Gomes Fatima 274 rue de Créqui 69007 Lyon

DP 069 384 19 00790 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place Bertone Lyon 4ème Superficie du terrain : 87 m² - Demandeur : M. Vrinat Mathieu 3 place Bertone 69004 Lyon

DP 069 389 19 00791 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 69 rue Gorge de Loup Lyon 9ème Superficie du terrain : 9622 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 387 19 00792 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 65 rue Michel Félizat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2157 m² - Demandeur : Nexans France 65 rue Michel Felizat 69007 Lyon - Mandataire : Mme Martin Laure

DP 069 384 19 00793 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Denfert Rocherau Lyon 4ème Superficie du terrain : 155 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 382 19 00794 déposée le 11 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25-27 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 536 m² - Demandeur : Snc Brest 57 rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Cohen Joseph

DP 069 385 19 00795 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 156 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 4540 m² - Demandeur : Orange Upres Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 383 19 00796 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 96 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 190 m² - Demandeur : M. Delouis Franck 21 chemin du Buyat 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

DP 069 383 19 00797 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue des Mobiles Lyon 3ème Superficie du terrain : 555 m² - Demandeur : M. François Gaël 8 rue des Mobiles 69003 Lyon

DP 069 381 19 00798 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 44 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Queues de Castor 2 chemin du Tetou 03110 St Pont - Mandataire : M. Bennouar Jérôme

DP 069 384 19 00799 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie

du terrain : 1113 m² - Demandeur : Mme Raffin Sandrine 12 impasse Louis Paulin 31200 Toulouse

DP 069 382 19 00800 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1115 m² - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : Mme Dargaud Aurélie

DP 069 381 19 00801 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 205 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 19 00802 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Villeneuve Lyon 4ème Superficie du terrain : 83 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 382 19 00803 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 385 19 00804 déposée le 12 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue Georges Martin Witkowski Lyon 5ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : M. PESSEAS Jean 33 rue Georges Martin Witkowski 69005 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 8 au 12 avril 2019

PC 069 383 11 00383 M03 déposé le 9 avril 2019 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 69 logements - Surface créée : 4473 m² - Terrain : 64B-64-66 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 1663 m² - Demandeur : Sci Utei 64-66 Avenue Lacassagne 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponay 69003 Lyon

PC 069 387 16 00111 M01 déposé le 10 avril 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence étudiante, de logements, bureaux, d'un complexe sportif avec création de 77 aires de stationnement. - Surface créée : 15193 m² - Terrain : allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème Superficie du terrain : 14005 m² - Demandeur : Snc Gerland 125 rue Gilles Martinet 34077 Montpellier Cedex 03 - Mandataire : Mme Visentin Klein Florelle - Auteur : Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 387 16 00111 M01 déposé le 10 avril 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence étudiante, de logements, bureaux, d'un complexe sportif avec création de 77 aires de stationnement. - Surface créée : 15193 m² - Terrain : allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème Superficie du terrain : 14005 m² - Demandeur : Snc Gerland 125 rue Gilles Martinet 34077 Montpellier Cedex 03 - Mandataire : Mme Visentin Klein Florelle - Auteur : Arte Charpentier 8 rue du Sentier 75002 PARIS

PC 069 388 17 00431 M02 déposé le 11 avril 2019 Modificatif - Projet : Construction de deux immeubles de 53 logements, d'un commerce et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3827 m² - Terrain : 283-287 avenue Berthelot et 92 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : Snc Marignan Résidences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bonnet Jean Xavier - Auteur : M. Dalmas Didier 60 rue des Deux Amants 69009 Lyon

PC 069 389 19 00087 déposé le 8 avril 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 32 m² - Terrain : 4 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème Superficie du terrain : 769 m² - Demandeur : M. Donot Arnaud 4 quai Paul Sédaillan 69009 Lyon - Auteur : Mme Wiatr Miriam 38 route de Paris 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 381 19 00088 déposé le 9 avril 2019 - Projet : Changement de destination partielle de bureaux en un logement et changement de menuiseries - Surface créée : 80 m² - Terrain : 6 quai André Lassagne Lyon 1er Superficie du terrain : 389 m² - Demandeur : Brimmô 4 chemin des Muguets 69130 Ecully - Mandataire : Mme Cuoq Brigitte - Auteur : Pass' Architecture 851 route de Genève 01700 Beynost

PC 069 386 19 00089 déposé le 10 avril 2019 - Projet : Réhabilitation d'un établissement scolaire et création d'une mezzanine - Surface créée : 75 m² - Terrain : 35 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 863 m² - Demandeur : Association Ogec St Pothin Ozanam 60 rue Vauban 69006 Lyon - Mandataire : M. Vilmint Eric - Auteur : Atelier 10.2 Architecte 3 Rue Plasson et Chaize 69009 Lyon

PC 069 382 19 00090 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 40 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Gtd Vision 12 rue de Miromesnil 75008 Paris - Mandataire : M. Derhy Gad

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 8 au 12 avril 2019

PD 069 385 19 00010 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Démolition d'une annexe - Terrain : 13 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 1097 m² - Demandeur : M. BRAULT François 58 cours de la Liberté 69003 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - pendant la période du 8 au 12 avril 2019

US 069 388 19 00172 déposé le 8 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45,25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 29 rue Leo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1933 m² - Demandeur : M. Ferdinand Mathieu 22 avenue Gérard Philippe 26700 Pierrelatte - Auteur : Centrale Immobilière 10 rue des Emeraudes 69006 Lyon

US 069 387 19 00174 déposé le 8 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 3309 m² - Demandeur : M. Munier Rodolphe 50 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Auteur : Neowi 9 place Raspail 69007 Lyon

US 069 382 19 00175 déposé le 10 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Ferrandièrre Lyon 2ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : M. Tête Hugo 24 rue d'Arménie 69003 Lyon - Auteur : GrandLyon Habitat 2 place Francfort 69003 Lyon

US 069 386 19 00176 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,03 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 103 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 136 m² - Demandeur : Mme Hak Valérie 50 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 387 19 00177 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57,86 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : M. MonnetThomas 37 rue de Lignac 33850 Léognan - Auteur : Accorimm 23 place Jules Grandclément 69100 Villeurbanne

US 069 385 19 00178 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 place Benoit Crépu Lyon 5ème Superficie du terrain : 6 m² - Demandeur : Mme Creiche Cécile 29 rue des Chavannes 69660 Collonges au Mont d'Or - Auteur : Foncia Coupât 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 389 19 00179 déposé le 11 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en bureau de conseil - Terrain : 13 grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Stratégie 1 rue du Vieux Pont 69340 Francheville - Mandataire : M. Ghewy Etienne - Auteur : Sici Simmoneau 50 cours Roosevelt 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 avril 2019

DP 069 381 18 02370 Décision du 8 avril 2019 à Régie Régir 51 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er

- DP 069 381 19 02579 Décision du 8 avril 2019 à Qualizinc 894 route de Neuville sur Saone 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de Vauzelles Lyon 1er
- DP 069 387 19 00003 Décision du 11 avril 2019 à Compagnie nationale du Rhône 2 rue André Bonin 69004 Lyon - Projet : Aménagement d'un bureau - Surface créée : 8 m² - Terrain : 4 b rue Châlon sur Saône Lyon 7ème
- DP 069 381 19 00033 Décision du 11 avril 2019 à Janus 2 place Louis Pradel 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Surface créée : 11 m² - Terrain : 5 rue Joseph Serlin Lyon 1er
- DP 069 384 19 00116 Décision du 11 avril 2019 à Mes copains et moi 5 rue Perrod 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture - Terrain : 5 rue Perrod Lyon 4ème
- DP 069 384 19 00173 Décision du 11 avril 2019 à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Justin Godart Lyon 4ème
- DP 069 384 19 00191 Décision du 9 avril 2019 à M. Rosier Benjamin 7 rue Bellecombe 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Dumenge Lyon 4ème
- DP 069 386 19 00207 Décision du 9 avril 2019 à M. Simon Pierre Noël 8 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Tronchet Lyon 6ème
- DP 069 385 19 00209 Décision du 11 avril 2019 à M. Bergeron Anaël 43 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 26 m² - Terrain : 22 rue Joliot Curie Lyon 5ème
- DP 069 384 19 00218 Décision du 11 avril 2019 à Mme Guyot Marie Hélène 51 rue Bossuet 69006 Lyon - Projet : Modification de clôture - Terrain : 3 rue Chazière Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00240 Décision du 8 avril 2019 à Orange Uprse Lyon 8 rue du Dauphiné 69454 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 8 rue Antoine Charial Lyon 3ème
- DP 069 384 19 00298 Décision du 11 avril 2019 à Ensemble Paroissial Croix-Rousse 35 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Jacques-Louis Henon Lyon 4ème
- DP 069 384 19 00312 Décision du 9 avril 2019 à Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue d'Austerlitz Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00315 Décision du 8 avril 2019 à Sci Lyon Sky 56 - Groupe Gecina 16 rue des Capucines 75084 Paris Cedex 02 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 rue du Général Mouton Duvernet Lyon 3ème
- DP 069 382 19 00319 Décision du 11 avril 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 7 rue Gasparin Lyon 2ème
- DP 069 386 19 00345 Décision du 11 avril 2019 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue Massena Lyon 6ème
- DP 069 383 19 00360 Décision du 11 avril 2019 à Le Grand Paris Patrimoine 128 boulevard Raspail 75006 Paris - Projet : Modification de façades - Terrain : 215 rue André Philip Lyon 3ème
- DP 069 385 19 00361 Décision du 11 avril 2019 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Installation d'une clôture, portail et portillon - Terrain : 12 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème
- DP 069 386 19 00363 Décision du 11 avril 2019 à M. Praline Olivier 39 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en local professionnel - Surface créée : 55 m² - Terrain : 127 rue Vendôme Lyon 6ème
- DP 069 387 19 00364 Décision du 9 avril 2019 à M. Cherpin Lionel 141 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, ravalement de façade et modification de toiture - Terrain : 8 rue Renan Lyon 7ème
- DP 069 384 19 00373 Décision du 11 avril 2019 à Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 montée Bonafous Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00379 Décision du 11 avril 2019 à Mme Jenzer Janine 73 rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Démolition et reconstruction d'un abri jardin - Surface créée : 18 m² - Terrain : 144 avenue Lacassagne Lyon 3ème
- DP 069 381 19 00386 Décision du 8 avril 2019 à Super 5 93 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse sur le domaine public - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1er
- DP 069 385 19 00393 Décision du 11 avril 2019 à M. Pakloglou Michel 23 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 23 quai Romain Rolland Lyon 5ème
- DP 069 382 19 00394 Décision du 11 avril 2019 à M. Ziegler Gonzague 48 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Franklin Lyon 2ème
- DP 069 387 19 00396 Décision du 11 avril 2019 à Laboratoire Lumières 49 rue Paul Duvivier 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 49 rue Paul Duvivier Lyon 7ème
- DP 069 387 19 00401 Décision du 9 avril 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 186 rue de Gerland Lyon 7ème
- DP 069 384 19 00413 Décision du 9 avril 2019 à Mme Gilly Isabelle 12 rue Dumenge 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Dumenge Lyon 4ème
- DP 069 383 19 00420 Décision du 8 avril 2019 à Mme Debrus Florence 6 rue de la Paix 71600 Paray Le Monial - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Chaponnay Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00422 Décision du 11 avril 2019 à Sci des Echevins 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 85 rue Paul Bert Lyon 3ème
- DP 069 389 19 00429 Décision du 11 avril 2019 à J.E.C.PA 6 rue Villeneuve 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureau en logement - Terrain : 19 rue du Docteur Raffin Lyon 9ème
- DP 069 384 19 00431 Décision du 11 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Joséphin Soulyard Lyon 4ème
- DP 069 384 19 00432 Décision du 11 avril 2019 à ENEDIS 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Joséphin Soulyard Lyon 4ème
- DP 069 384 19 00450 Décision du 11 avril 2019 à Mme Hartman Véronique 7 rue Duviard 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Duviard Lyon 4ème
- DP 069 386 19 00453 Décision du 8 avril 2019 à Mme Dupont-Montet Laurence 115 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 123 rue de Sèze Lyon 6ème
- DP 069 381 19 00458 Décision du 8 avril 2019 à Delicatessen 38 rue de l'Arbre Sec 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 38 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er
- DP 069 387 19 00460 Décision du 9 avril 2019 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 24 rue Pierre Robin Lyon 7ème
- DP 069 383 19 00461 Décision du 8 avril 2019 à Sdc Le Cleves 27 b avenue des Sources 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 rue Baraban Lyon 3ème
- DP 069 389 19 00463 Décision du 11 avril 2019 à SERL 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une clôture avec un portail et un portillon - Terrain : 42 rue Joannès Carret Lyon 9ème
- DP 069 386 19 00467 Décision du 9 avril 2019 à Sci Foch Seze 40 rue de la Faisandière 75016 PARIS - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 rue de Sèze Lyon 6ème

- DP 069 386 19 00471 Décision du 11 avril 2019 à Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 36 rue Pierre Corneille Lyon 6ème
- DP 069 387 19 00474 Décision du 11 avril 2019 à Mairie de Lyon - DGTB 69205 Lyon Cedex 1 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 bis rue Saint Lazare Lyon 7ème
- DP 069 382 19 00479 Décision du 8 avril 2019 à Mme Van Der Schrieck Alice 3 rue des remparts d'ainay 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Jarente Lyon 2ème
- DP 069 383 19 00483 Décision du 11 avril 2019 à M. Portier Marc 4 impasse Lindbergh 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 impasse Lindbergh Lyon 3ème
- DP 069 386 19 00485 Décision du 11 avril 2019 à Chez Thomas 94 rue Masséna 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 94 rue Masséna Lyon 6ème
- DP 069 382 19 00496 Décision du 8 avril 2019 à Human & Tea 11 rue des 4 Chapeaux 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème
- DP 069 387 19 00511 Décision du 11 avril 2019 à PAGE 95 route d'Artas 38300 Chezeneuve - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 51 rue de la Thibaudière Lyon 7ème
- DP 069 387 19 00512 Décision du 9 avril 2019 à M. Tonnar Jeff 38 rue du Repos 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue du Repos Lyon 7ème
- DP 069 382 19 00513 Décision du 11 avril 2019 à Mme Serph-Dumagnon Sonia 62 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Claudius Collonges Lyon 2ème
- DP 069 387 19 00519 Décision du 11 avril 2019 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6-8 rue Claude Boyer Lyon 7ème
- DP 069 385 19 00521 Décision du 11 avril 2019 à Agescia Identification 19 rue du 35eme Régiment d'Aviation 69500 BRON - Projet : Modification de clôture - Terrain : 21 rue de la Garenne Lyon 5ème
- DP 069 383 19 00522 Décision du 8 avril 2019 à Pharmacie des Charmilles 137 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 92 cours du Docteur Long Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00524 Décision du 11 avril 2019 à M. Sebbag Laurent 16 rue Coignet 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 16 rue Coignet Lyon 3ème
- DP 069 382 19 00529 Décision du 11 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 11 rue Vaubecour Lyon 2ème
- DP 069 387 19 00535 Décision du 11 avril 2019 à Ecomegot 91 rue Nuyens 33100 Bordeaux - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 1 rue Chalonsur Saône Lyon 7ème
- DP 069 387 19 00536 Décision du 11 avril 2019 à Ecomegot 91 rue Nuyens 33100 Bordeaux - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Parc de Gerland Lyon 7ème
- DP 069 387 19 00539 Décision du 11 avril 2019 à M. Lobeau Gaëtan 38 rue du Repos 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue du Repos Lyon 7ème
- DP 069 382 19 00550 Décision du 11 avril 2019 à M. Denais Guillaume 38 rue Denuziere 69002 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 38 rue Denuziere Lyon 2ème
- DP 069 381 19 00552 Décision du 11 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 ter rue Francis de Préssensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 84 Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er
- DP 069 383 19 00554 Décision du 11 avril 2019 à Plénétude 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2-2 bis rue Roux Soignat Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00555 Décision du 11 avril 2019 à M. Charve Didier 26 Bis rue Saint Isidore 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 26 Bis rue Saint Isidore Lyon 3ème
- DP 069 385 19 00558 Décision du 11 avril 2019 à Association diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Ravèlement de façade et réfection de toiture - Terrain : 1 avenue Général Dwight Eisenhower Lyon 5ème
- DP 069 387 19 00562 Décision du 11 avril 2019 à Mme Nouali Noria 114 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 114 avenue Berthelot Lyon 7ème
- DP 069 386 19 00565 Décision du 11 avril 2019 à M. Arnaud Pascal 7 quai de Serbie 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 quai de Serbie Lyon 6ème
- DP 069 383 19 00568 Décision du 11 avril 2019 à M. Charve Didier 26 b rue Saint-Isidore 69003 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 26b rue Saint Isidore Lyon 3ème
- DP 069 381 19 00570 Décision du 8 avril 2019 à M. Thevenet Cyril 26 montée de Vauzelles 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 montée de Vauzelles Lyon 1er
- DP 069 387 19 00576 Décision du 11 avril 2019 à M. Amichot Jean Christophe 14 rue Maurice Bellemain 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 76 cours Gambetta Lyon 7ème
- DP 069 381 19 00579 Décision du 8 avril 2019 à Le Grand Liban 74 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 44 quai Saint Vincent Lyon 1er
- DP 069 381 19 00583 Décision du 11 avril 2019 à M. Teyssier Anthony 1068 route de Vienne 38150 AGNIN - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue des Augustins Lyon 1er
- DP 069 381 19 00594 Décision du 11 avril 2019 à Mme Duvert Isabelle 9 rue Bouteille 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Bouteille Lyon 1er
- DP 069 383 19 00595 Décision du 8 avril 2019 à M. Mewton Nathan 20 rue Chambovet 69003 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse surélevée - Terrain : 20 rue Chambovet Lyon 3ème
- DP 069 381 19 00601 Décision du 8 avril 2019 à Hyppairs 3 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse commerciale saisonnière - Terrain : 3 place Sathonay Lyon 1er
- DP 069 389 19 00604 Décision du 11 avril 2019 à M. De Lattre Alexis 30 rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 7 rue de la Gravière Lyon 9ème
- DP 069 387 19 00606 Décision du 11 avril 2019 à M. Cabeza Jacques 13 avenue de Villepreux 92420 Vaucresson - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème
- DP 069 381 19 00607 Décision du 8 avril 2019 à Mme Demarcq Pascale S.M.C. Località San Rocco 01032 Caprarola - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Diderot Lyon 1er
- DP 069 388 19 00616 Décision du 11 avril 2019 à M. Martelet Cyril 179 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 179 rue Bataille Lyon 8ème
- DP 069 387 19 00621 Décision du 11 avril 2019 à Dr Chergui 8 rue du Repos 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue du Repos Lyon 7ème
- DP 069 383 19 00633 Décision du 8 avril 2019 à M. Pages Daniel 268 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 268 rue Paul Bert Lyon 3ème
- DP 069 383 19 00634 Décision du 8 avril 2019 à Mme Courville Brigitte 268 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 268 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 383 19 00675 Décision du 11 avril 2019 à M. Gros Maxime 146 b cours Tolstoï 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 29 m² - Terrain : 223 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 386 19 00677 Décision du 11 avril 2019 à Ville de Lyon - DGTB Secteur 3/6 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 131 rue Cuvier Lyon 6ème

DP 069 388 19 00691 Décision du 11 avril 2019 à Certa Toiture 409 petit chemin du bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Henri Penser Lyon 8ème

DP 069 387 19 00712 Décision du 11 avril 2019 à Pharmacie Bouvier 154 rue Marcel Merieux 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 154 rue Marcel Merieux Lyon 7ème

DP 069 389 19 00754 Décision du 11 avril 2019 à PFI 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 8 au 12 avril 2019

PC 069 387 14 00077 T01 - Arrêté du 11 avril 2019 Transfert à Sdc 6 rue de la Thibaudière 28 quai Jaÿr 69009 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 6 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

PC 069 382 16 00088 M02 - Arrêté du 11 avril 2019 Modificatif à SPL Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un bâtiment industriel en bureaux et espace culturel, modification de façade et installation de panneaux photovoltaïques - Surface créée : 4218 m² - Terrain : 69 - 70 quai Perrache Lyon 2ème

PC 069 388 17 00164 M02 - Arrêté du 11 avril 2019 Modificatif à Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Projet : Démolition totale Construction d'un bâtiment de 101 logements (dont un foyer de jeunes travailleurs de 38 logements) avec création de 86 aires de stationnement - Surface créée : 4905 m² - Terrain : 22b rue Antoine Lumière Angle rue Saint Mathieu Lyon 8ème

PC 069 388 17 00341 M02 - Arrêté du 11 avril 2019 Modificatif à Sccv Berthelot 271 68 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1493 m² - Terrain : 271 avenue Berthelot Lyon 8ème

PC 069 389 17 00404 M01 - Arrêté du 11 avril 2019 Modificatif à M. Bonneau Gérard 32 rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine, réfection de façade et modification de toiture. - Surface créée : 29 m² - Terrain : 24 quai Pierre Scize Lyon 9ème

PC 069 387 18 00103 T01 - Arrêté du 11 avril 2019 Transfert à M. Yozgat Huseyin 5 rue du Forgeron 69720 Saint-Bonnet-de-Mure - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec modification de façade - Surface créée : 121 m² - Terrain : 96 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 384 18 00199 T01 - Arrêté du 11 avril 2019 Transfert à Sci Utei Pavillon Saint Denis 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'une habitation et construction d'un immeuble de 19 logements avec création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1369 m² - Terrain : 1-5 rue Hénon Lyon 4ème

PC 069 388 18 00207 - Arrêté du 11 avril 2019 à Snc Marignan Résidences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'une maison individuelle et deux immeubles de 64 logements et d'une crèche avec création de 66 aires de stationnement - Surface créée : 4903 m² - Terrain : 19-23 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème

PC 069 385 18 00215 T01 - Arrêté du 11 avril 2019 Transfert à M. Martin Fabrice 32 rue des Noyers 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle. Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 156 m² - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

PC 069 385 18 00286 - Arrêté du 11 avril 2019 à Kanpai Tourisme 2 rue des Liserons 69320 Feyzin - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 111 m² - Terrain : 46 rue Saint-Jean Lyon 5ème

PC 069 383 18 00321 - Arrêté du 11 avril 2019 à M. Sebbag Laurent 16 rue Coignet 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle. Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 37 m² - Terrain : 16 rue Coignet 69003 Lyon 3ème

PC 069 384 18 00372 - Arrêté du 11 avril 2019 à Association Immobilière Saint Denis 4 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif avec modification de façade - Surface créée : 106 m² - Terrain : 6 rue d'Ivry Lyon 4ème

PC 069 383 18 00385 - Arrêté du 11 avril 2019 à Ville de Lyon - Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Extension d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 1656 m² - Terrain : 32-34 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème

PC 069 385 18 00399 - Arrêté du 11 avril 2019 à TLA 22 rue du Boeuf 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle de bâtiment, réhabilitation d'un espace hôtelier et de restauration avec création d'une trémie et d'une verrière, changement de menuiseries - Surface créée : 60 m² - Terrain : 22 rue du Boeuf Lyon 5ème

PC 069 388 18 00400 - Arrêté du 11 avril 2019 à SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en maison médicale et modification de façade - Surface créée : 483 m² - Terrain : 85 avenue Paul Santy Lyon 8ème

PC 069 384 18 00412 - Arrêté du 11 avril 2019 à Société Civile Immobilière Rhône 22 -24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 2395 m² - Terrain : 36 rue Henri Gorjus Lyon 4ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 8 au 12 avril 2019

PD 069 387 19 00006 - Arrêté du 11 avril 2019 à Ville de Lyon DGTB 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition d'un immeuble de logements et dépendances - Terrain : 19-21 allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 8 au 12 avril 2019

US 069 385 19 00094 - Arrêté du 11 avril 2019 à M. Jammes Jérémy 5 rue des Roses 93160 Noisy Le Grand - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue du boeuf Lyon 5ème

US 069 381 19 00133 - Arrêté du 11 avril 2019 à M. Stoffleth Bertrand 7 rue Sainte Clotilde 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Sainte Clotilde Lyon 1er

US 069 383 19 00135 - Arrêté du 11 avril 2019 à Mme Lefier Anne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 78 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

US 069 383 19 00139 - Arrêté du 11 avril 2019 à M. Lochard Guillaume 5 rue Denis Papin 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 117 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 382 19 00145 - Arrêté du 11 avril 2019 à Mme Garbies Olivia 9 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 quai Antoine Riboud Lyon 2ème